



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE
N° 2025-141**

Séance du 8 décembre 2025

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sise 1 route des Ecoles – Saint-Martin-Bellevue – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoirs : 3 - Votants : 23

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES CLASSES
DECOUVERTES ANNEE SCOLAIRE 2025-2026 – LES OLLIERES**

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD J-P – BOCQUET J. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : BOUCLIER S. (pouvoir à BURDIN C.) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à ALESINA C.) – FUMEX A. – HERAUD T. – NICOLAS A. (pouvoir à REYDET N.) – RIGOBERT S.

Absents : ALLEGRET-PILOT A. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – FILLION L. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : MERCIER-GUYON C.

Entendu l'exposé suivant :

L'école élémentaire publique du village des Ollières participera à une classe découverte à Saint Jean de Sixt, pour la période du 4 au 7 mai 2026, soit 4 jours et 3 nuits.

Au total, 34 élèves participeront à ce séjour pour un montant total TTC de 9598 €.

L'école sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention sur le financement de ce projet à hauteur de 1360 € (10euros par jour et par enfant)

Aussi,

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 modifiée relative à l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques détaillant les conditions générales d'encadrement, de sécurité 'assurance, de déplacement et d'hébergement,

Vu la circulaire n°2005-001 du 05 janvier 2005 soulignant les bienfaits pédagogiques des séjours scolaires courts et classes découvertes dans le premier degré,

Considérant l'inscription des crédits pour le financement des classes découvertes des écoles publiques de la commune de Fillière au budget 2026,

Considérant le budget prévisionnel dont le détail est le suivant :

| Objets | Dépenses € | Objets | Recettes € |
|--|-------------|---|-------------|
| Hébergement et nourriture | 8618 | Subvention demandée à la commune | 1360 |
| Transport jusqu'au lieu d'accueil | 980 | Subvention demandée au Département | 952 |
| Déplacement en cours de séjour | | Contribution apportée par les parents | 2720 |
| Assurances et frais administratifs | | Ressources diverses (Manifestation, fêtes etc.) | 4566 |
| Indemnisation ou rétribution des animateurs | | | |
| Frais éducatifs (découverte du lieu d'accueil) | | | |
| Divers (à préciser) | | | |
| TOTAL | 9598 | TOTAL | 9598 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** la participation de la classe découverte à Saint Jean de Sixt, pour la période du 4 au 7 mai 2026, soit 4 jours et 3 nuits,
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 : subventions de fonctionnement aux associations et autres.

Le secrétaire de séance
Catherine MERCIER-GUYON



Le Maire
Christian ANSELME

